

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

196942

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 366 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MESSAOUDI M. MOHAMED

Date de naissance : 1933

Adresse :

Tél. : 05 22 89 10 76 Total des frais engagés : 683,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mehdi BENJELLOUN  
CARDIOLOGUE  
Rue 2, N° 61- 1er Etage RP Chahdia - El Oulfa  
Tél: 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14  
Fax: 05 22 91 07 62

Date de consultation : 05/10/2024

Nom et prénom du malade : MESSAOUDI M. MOHAMED Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HHTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Cardiopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/10/2024 Le : 05/10/2024

Signature de l'adhérent(e) : M. MOHAMED

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/12/2014	CSA		200,00	Dr. Mehdi BENJELLOUN CARDIOLOGUE Rue 2, N° 61 - 1er Etage RP Chahdia - El Oued Tél: 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14 IMPE: 011190878
	ECG		100,00	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE WILAYA MOULOUYA ZEKRI Abdellati Docteur en Pharmacie 20-222-224 Bd Oued Moulouya El Oued Casablanca - Tel: 0522.90.51.13 ICE : 00229120000071	5/11/2014	383,70

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux



Casablanca, le : ..... 05/01/2024...

Nom et Prénom : .....

MESSAOUDI Mohamed

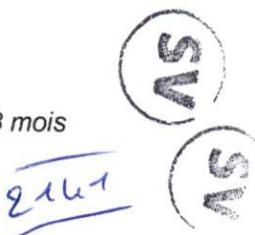
116,00 x 3

NOVORTAN 150

35,70 <sup>an</sup> 1 comprimé le matin, pendant 3 mois

ALPRAZ 0.5

1/2 comprimé le soir



PHARMACIE WILAYA MOULOUYA  
ZEKRI Abdellati  
Docteur en Pharmacie  
20-222 2200000071  
Casablanca - Tel : 0522.90.51.13  
ICE : 002291220000071

T = 383,70

Dr. Mehdi BENJELLOUN -  
CARDIOLOGUE  
Bou 2, N°61 - 1er Etage RP Chahdia - EL Oulfa  
Tél : 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14  
INPE : 91170670

LOT : 2252  
PER : 05/25  
PPV : 116,00 DH

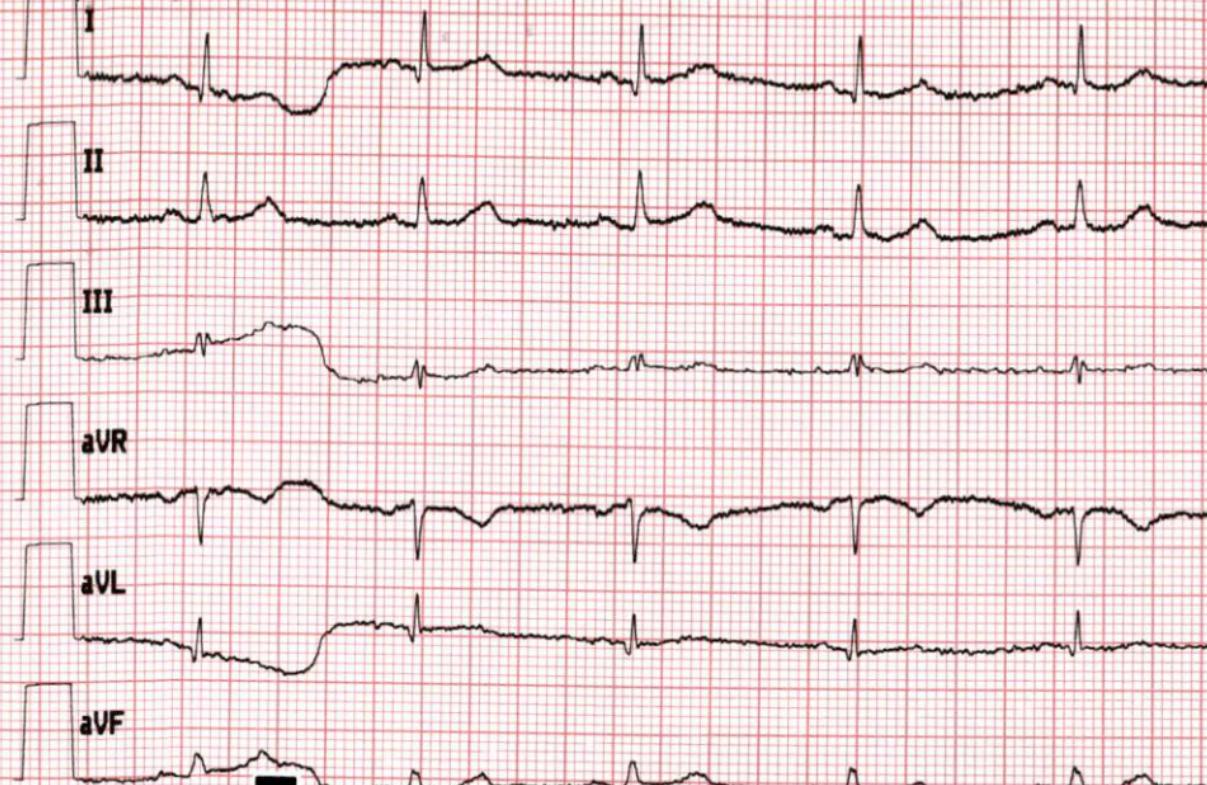
LOT : 2252  
PER : 05/25  
PPV : 116,00 DH

T : 2252  
R : 05/25  
V : 116,00 DH

LOT 232429 Y  
EXP 08 2026  
PPV 35 70

5-Jan-2024 16:06:48 Fréq. Card.: 66 BPM  
 Axes P-R-T: 57 35 52 Int PR: 140ms  
 Dur.QRS: 85ms QT/QTc: 388/402ms

ID:  
 D-naiss:  
 ans,



114330225506

Dr benjelloun Mehdi

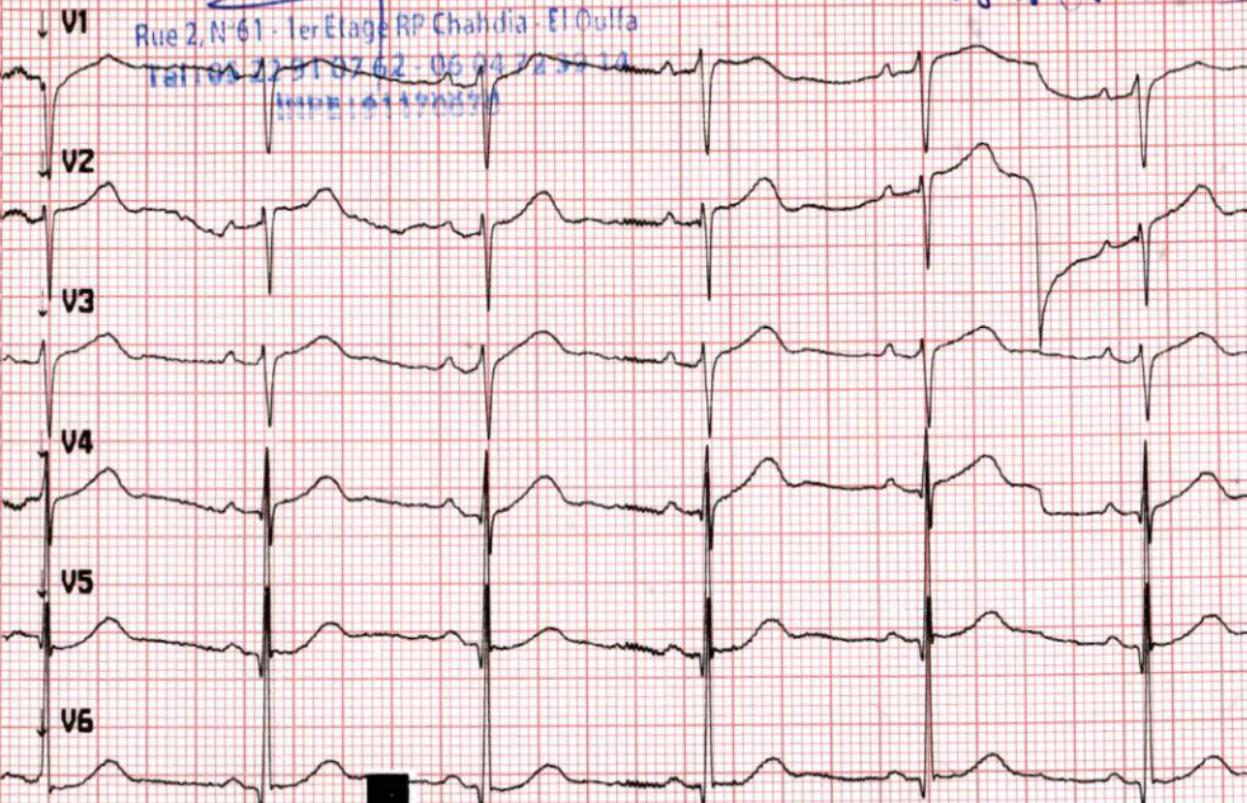
Site \* 0 App.\* 0

5-Jan-2024 16:06:48

Dr. Mehdi BENJELLOUN ~~ج. بنجلون مهدي~~

CARDIOLOGUE

Rue 2, N°61 - 1er Étage RP Chahidia - El Oulfa  
 Tel: 02 22 51 97 62 - 06 04 2 34 14  
 MPM: 09 11 99 03 70



Version 2.0.3.5 Séquence \*33334 25mm/s 10mm/mV 0.05-40 Hz

ن. ٢٣٨٦٢٣٢  
 م. ٢٣٨٦٢٣٢